



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 2 février 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROSSI

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 32 (Mme Patricia PROHASKA : démissionnaire)
Nombre de présent-e-s : 31
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
 Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
 Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE,
 M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etait représenté :

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ

27 - DÉGRÈVEMENTS D'ASSAINISSEMENT SUR LES FACTURES DE 2023

Des dégrèvements ont été accordés pour l'année 2023 sur des factures d'eau potable (part assainissement) en raison de surconsommations liées à des dysfonctionnements avérés sur les installations privées.

Procédure WARSMANN (applicable dans le cas de « consommations d'eau anormales » d'au moins deux fois le niveau de consommation moyen de l'abonné (exclusivement fuite sur canalisation intérieure).

DEGREVEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT : Dispositif WARSMANN

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
1	FORTUNO JEAN	13 RUE DES 3 MOUSQUETAIRES	510	45	1 406.63 €	FUITE CANALISATION	2023
2	NICOLAS HERVE	27 PLACE GAMBETTA	182	88	284.35 €	FUITE CANALISATION	2023
3	DE VISMES PHILIPPE	1 RUE CUJAS	376	164	641.30 €	FUITE CANALISATION	2023

4	LALANNE GILBERT	72 CHEMIN DE SALLES	250	116	Envoyé en préfecture le 06/02/2024 Reçu en préfecture le 06/02/2024 Publié le 405.35 €	FUITE CANALISATION 2023
---	--------------------	------------------------	-----	-----	--	----------------------------

ID : 064-216404228-20240202-DEL_24_02_02_27-DE

TOTAL	2737.63 €
--------------	------------------

DEGREVEMENT BUDGET ASSAINISSEMENT

N°	Abonné	Adresse	Consommation initiale facturée	Nouvelle consommation après dégrèvement	Montant de la réduction sur facture initiale	Cause	Année de la facture
2	POURTAU J-MARC	16 RUE DE LA PISTOLE	221	158	190.58 €	FUITE CANALISATION	2023

TOTAL	2 928.21 €
--------------	-------------------

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 22 janvier 2024,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,



- **PREND ACTE** des dégrèvements accordés.

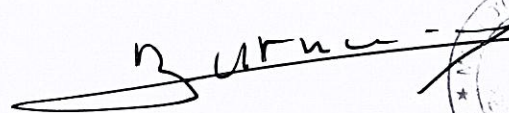

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 2 février 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 06/02/2024



Bernard UTHURRY